

A l'attention des clubs organisateurs
de compétitions du CID ESCRIME IDF EST

Compte tenu des problèmes soulevés pour l'organisation d'une compétition de CIDE avec la mise à disposition du matériel (enrouleurs, appareils de signalisation, pistes), les dispositions suivantes ont été prises à partir du 1^{er} octobre 2014 :

1 - Le matériel de ligue est prêté par ordre de priorité :

- EDJ et championnats de CIDE.
- Compétitions IDF organisées par la commission d'armes sur le CIDE.
- Eventuellement, circuits nationaux si du matériel est disponible.

2 - Pour toute compétition EDJ, CIDE, IDF, l'organisateur se doit d'utiliser le matériel de CID, il doit obligatoirement en faire la demande par courriel ou courrier. S'il ne le fait pas, le CID ne participera pas financièrement à la location du matériel extérieur.

3 - Un chèque de caution de 2300 € est à remettre lors de l'enlèvement du matériel.

4 - Toute attribution de matériel fera l'objet d'une convention signée pour accord de mise à disposition du matériel.

5 - Le matériel est à prendre et à rapporter à l'adresse indiquée sur la convention.

6 - Le chèque de caution sera restitué après validation de l'état de fonctionnement du matériel emprunté. (lors de ce retour, il serait souhaitable que le matériel tombé en panne au cours de la compétition soit étiqueté et que son anomalie soit précisée).

7 - En cas de compétitions multiples, si le matériel du CIDE s'avère insuffisant, le montant de la location extérieure est pris en charge par le CIDE après accord du bureau du CIDE.

8 - Prendre contact avec Le Raincy, 26 avenue Thiers, 93340 LE RAINCY (François LAVAZEC au 06.85.21.84.21, email : francois.lavazec@wanadoo.fr **avant tout retrait du matériel**).

**Convention de mise
à disposition de matériel**

Entre les soussignés

Le Comité d' Escrime d'Île de France EST

Dont le siège social est situé 16 avenue Raspail – 94250 GENTILLY

Représenté par Luc MONTBLANC en qualité de Président

D'une part.

Et

Le club de :

Dont le siège social est situé à :

Représenté par :

en qualité de :

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Nom de la compétition :

Niveau :

FFE

IDF

CID

AD

La compétition a lieu le :

à :

A cette occasion, le CIDE met à disposition du club, le matériel d'escrime suivant :

-
-
-

Prendre contact avec François LAVAZEC au 06.85.21.84.21, email : francois.lavazec@wanadoo.fr pour convenir d'un rdv de retrait et de retour du matériel.

Le matériel est pris et sera rapporté dans la semaine qui suit l'épreuve à l'adresse suivante :

- matériel entreposé au Raincy, 26 avenue Thiers, 93340 LE RAINCY.

Le matériel est pris le :

à heure* :

Le matériel est retourné le :

à heure* :

*Merci de respecter l'heure prévue, auquel cas le matériel ne sera pas de nouveau prêté au club.

- Un chèque de caution (à l'ordre du CIDE) d'un montant de 2300 euros a été remis à François LAVAZEC avant l'enlèvement du matériel prêté. Il sera restitué après validation du parfait état de fonctionnement au retour du matériel emprunté.

Fait à Gentilly, le

(en 2 exemplaires)

<p>Le Président de CIDE M. Luc Montblanc <i>Lu et approuvé</i></p>	<p>Le représentant du club M (Signature précédée de la mention) Lu et approuvé</p>
--	---